

Le 22 mars 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La Ville de Bayonne plante une mini-forêt urbaine à Saint-Bernard.**

**Quatre projets identiques à venir dans les cinq ans.**

**Dans le cadre de son programme de développement du patrimoine arboré\*, la Ville de Bayonne s'est notamment engagée à planter 5 mini-forêts de 500 m<sup>2</sup> chacune sur cinq ans, avec pour objectifs principaux de renforcer la place de la nature en ville, de conforter ou créer des îlots de fraîcheur, et d'implanter des points générateurs de biodiversité. La première forêt concerne l'avenue du banc Saint-Bernard, avec 1 200 pousses d'arbres plantées selon la méthode du botaniste Akira Miyawaki.**

L'arbre en ville contribue à notre confort, notre santé, notre vie sociale et présente d'indéniables vertus écologiques. Ainsi, la Ville de Bayonne a choisi d'implanter la première mini-forêt au hameau Saint-Bernard, dans l'espace vert qui fait face au port, le long de l'avenue du banc Saint-Bernard à une centaine de mètre de l'école Marie-Curie. Deux espaces de 250 m<sup>2</sup> chacun accompagnent ainsi les mobiliers de détente déjà en place.

#### **Déroulement des travaux de plantation**

Les travaux de plantation ont débuté le 17 mars dernier et devraient s'achever cette fin de semaine.

Cet espace a été végétalisé selon le principe du botaniste Akira Miyawaki, qui a pour intérêt principal de permettre une pousse très rapide de ces petits espaces de forêts urbaines. De très jeunes et petits arbres forestiers ont ainsi été plantés avec une forte densité de 3 sujets au m<sup>2</sup> et de manière aléatoire, dans un espace restreint de la taille d'un terrain de tennis environ. Des variétés locales et résistantes à la sécheresse ont été priorisées. D'ici trois ans environ, les plants seront soumis à une sélection naturelle et se développeront rapidement. Le plan d'entretien prévoit un suivi de l'évolution de la croissance des arbres et un maintien en propreté du site. Mais surtout, le principe reste de laisser faire la nature !

**\*Le Schéma directeur du patrimoine arboré de la Ville de Bayonne**

Il a été créé en 2020. Il garantit de manière durable la sécurité de tous par le contrôle et l'expertise de 5 000 arbres chaque année et contient un plan de renouvellement et de développement du parc arboré avec l'objectif de passer de 13 000 arbres ornementaux actuellement recensés dans les parcs, jardins et sur les trottoirs à 16 000 d'ici 2026. Il prévoit également la rédaction d'une Charte de l'arbre à destination des entreprises travaillant sur le domaine public.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - [presse@bayonne.fr](mailto:presse@bayonne.fr)